



## Validité d'un contrat

-----  
Par Jerome101

Bonjour,

Je vous explique la situation.

Ma femme est formée dans un institut de bien être japonais.

Pendant son entretien, la directrice lui a fait signer un contrat rédigé en japonais stipulant qu'elle va faire une formation gratuite mais que dans le cas où elle (ma femme) souhaiterait mettre fin à celle-ci, l'institut serait en droit de lui réclamer les frais de formation (100e / heure, ce qui ferait à aujourd'hui près de 4000e)

Le problème est que plus la formation avance plus la formatrice/directrice est dure, sévère voire injuste et blessante. Ce qui ne donne plus du tout envie à ma femme de continuer.

On s'interroge donc sur la validité du dit contrat.

Que risque ma femme si elle décide d'arrêter ? doit-elle payer ?

Merci de votre aide

Jerome

-----  
Par ESP

Bonjour

Elle a signé un contrat en toute connaissance des clauses de celui-ci.

Pour une analyse très fine, que nous ne pouvons pas faire ici, il faudrait voir un avocat spécialisé en contrat.

-----  
Par Jerome101

Bonsoir,

Oui elle a en effet signé le contrat en connaissance des clauses.

Il me semble aussi que les termes du contrat ont leur importance, sans rentrer dans les détails, s'il est dit :

Si à la fin de la période de formation [A] décide de ne plus travailler dans notre établissement, elle devra s'acquitter des frais de formation XXXe.

Etant donné que la formation n'est pas terminée, elle pourrait en toute logique (?) stopper dès à présent, n'est-ce pas ?

Je comprends qu'il faille une analyse plus fine, mais par manque de temps je préfère demander un avis rapide ici.

Je vous remercie par avance

Jerome

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Si je comprends bien c'est une formation payée par l'employeur ?

Dans ce cas votre épouse devrait discuter avec son employeur des conditions de la formation, ce qui ne va pas, etc...

Après tout l'employeur paie la formation pour que la salarié soit bien formé, pas pour qu'elle se fasse engueuler.

Bien sur votre épouse doit respecter les termes du contrat qu'elle a signé, notamment la durée ou elle s'engage à rester dans l'entreprise.